

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE MYCOMPANYFILES

Valables au 18 Nov 2011

MYCOMPANYFILES, société par action simplifiée au capital de 25 000 EURO, dont le siège social est sis 24B Boulevard Verd de Saint Julien 92190 Meudon inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 537 687 659, représentée par son représentant légal domicilié au dit siège, est un prestataire de services à valeur ajoutée technologique, ayant développé une offre de partage de documents électroniques et de communication, opérée en service hébergé.

A ce titre MYCOMPANYFILES propose un service de partage de documents électroniques et de moyens de communication auxquels l'accès peut être partagé par tout client du service, selon les termes et conditions, avec tout client final de son choix (ci-après, le « Service »).

Les présentes conditions générales d'utilisation sont disponibles en français et téléchargeables et imprimables, à tout moment, par le Client Final.

## ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales d'utilisation, les termes ci-dessous doivent être entendus de la manière suivante :

**CLIENT** : désigne la personne morale ou physique qui souscrit au Contrat de Services MYCOMPANYFILES pour son propre usage.

**CLIENT FINAL** : désigne la personne morale ou physique qui interagit avec le Client au travers du service MYCOMPANYFILES.

**SERVICE MYCOMPANYFILES** : désigne le service de mise à disposition d'une plate-forme de partage de documents électroniques et de communication, opérée en mode hébergé.

**OPTION DU SERVICE MYCOMPANYFILES** : désigne les options de l'offre de services MYCOMPANYFILES tels que définies dans les conditions particulières à l'offre en annexe A.

**CONTRAT DE SERVICES** : désigne les présentes conditions générales, et leurs annexes conclues pour la fourniture du Service MYCOMPANYFILES entre le Client d'une part, et MYCOMPANYFILES d'autre part.

**PARTIES** : désigne indifféremment le Client ou MYCOMPANYFILES.

## ARTICLE 2 – OBJET DU CONTRAT

L'objet du présent Contrat est de définir les conditions dans lesquelles le Client Final accède au Service MYCOMPANYFILES sous la responsabilité du Client et pour leurs besoins respectifs.

**2.1** Le Client propose au Client Final un service de partage de documents électroniques et de moyens de communication. Sous sa seule initiative et responsabilité, le Client autorise le Client Final à accéder partiellement ou totalement au service lui étant offert par MYCOMPANYFILES, en faisant parvenir au Client Final un mail l'invitant à créer son mot de passe.

Le Client Final ne peut exiger de MYCOMPANYFILES aucune prestation.

**2.2** Le Service MYCOMPANYFILES est accessible par le réseau Internet, l'accès au réseau Internet lui-même n'entrant pas dans les prestations fournies par MYCOMPANYFILES au Client. Le Client et le Client Final conservent par conséquent la charge de leur accès à internet.

**2.3** Le Client Final reconnaît et accepte que ni le Client, ni MYCOMPANYFILES ne peuvent être tenus pour responsable des dysfonctionnements liés à son accès à internet ou à toute autre infrastructure que lui-même ou le Client utilise afin de se connecter au Service. La responsabilité de MYCOMPANYFILES ne saurait en aucun cas être engagée à ce titre.

## ARTICLE 3 – MODALITES D'ACCES AU SERVICE

Pour se connecter, le Client Final doit avoir préalablement reçu de la part du Client, par courriel, une « clé d'activation » comprenant un lien hypertexte vers le site [www.mycompanyfiles.fr](http://www.mycompanyfiles.fr) (adresse du type : <https://customer.mycompanyfiles.fr/xxxx>).

En cliquant sur le lien d'activation, le Client Final accède au site « <https://customer.mycompanyfiles.fr> ».

Sur la page de login, il est demandé au Client Final :

- De choisir un mot de passe ;

- De vérifier son identifiant correspondant à l'adresse email qu'il aura fournie au Client ;
- De valider et accepter les présentes conditions générales d'utilisation qu'il peut imprimer ou télécharger en cochant la case correspondante ;

Un nouvelle page permet au Client Final de vérifier les informations le concernant saisies par ses soins ou par le Client. Le Client Final peut alors :

- Revenir en arrière pour corriger le formulaire ;
- Valider définitivement son adhésion au présent contrat et accéder au service en cliquant sur « *J'accepte* »

Le cas échéant, un message rappelant les obligations professionnelles et déontologiques du Client s'affiche alors, y incluant un lien vers les textes réglementaires ou déontologiques incluant lesdites règles afin que le Client Final puisse y accéder librement.

## **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES**

Les prestations, objet des présentes, commandent une collaboration active entre le Client Final et le Client, ainsi qu'entre le Client et MYCOMPANYFILES. A ce titre, une démarche commune doit être mise en place et l'échange permanent d'informations doit permettre d'éviter la génération d'incidents préjudiciables aux intérêts des Parties.

### **4.1 OBLIGATIONS DE MYCOMPANYFILES**

MYCOMPANYFILES est engagée directement envers le Client. Aucune relation contractuelle n'est établie entre le Client Final et MYCOMPANYFILES, de sorte que cette dernière n'a aucune obligation envers le Client Final.

### **4.2 OBLIGATIONS CONJOINTE DU CLIENT FINAL ET DU CLIENT**

Le Client Final et le Client sont seuls responsables du contenu, ainsi que de l'utilisation faite de l'espace disque alloué par MYCOMPANYFILES, cette dernière n'assurant aucune responsabilité, notamment éditoriale, sur ces contenus.

Le Client et le Client Final déclarent être titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatif aux contenus intégrés dans l'espace alloué par MYCOMPANYFILES et, que l'ensemble de ce contenu ou les éléments le composant ne portent pas atteinte aux droits des tiers.

En conséquence, le Client Final garantit le Client et MYCOMPANYFILES contre toute action qui serait engagée contre elle au titre, notamment, du contenu déposé sur la plate-forme par le Client Final, ou de publication faite par le biais de l'accès, et qui serait fondée sur la violation d'un droit de propriété intellectuelle ou sur l'atteinte à un droit extra patrimonial tel que le droit de la personnalité, la diffamation, le dénigrement, toute violation quelconque de la loi, toute atteinte aux droits des tiers.

Le Client Final garantit également le Client et MYCOMPANYFILES contre toute action fondée sur la violation des droits de propriété intellectuelle relative aux éléments graphiques fournis par un prestataire extérieur ou créés par le Client lui-même ou l'un de ses préposés. Le Client Final s'engage à formuler toutes ses demandes auprès du Client et ce de manière exclusive.

### **4.2 OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le Client s'engage à faire son affaire personnelle des autres réclamations et/ou procédures quelles qu'en soient les formes et la nature formulées par le Client Final.

A cet effet, le Client s'engage notamment à être l'interlocuteur et cocontractant unique de MYCOMPANYFILES, les présentes conditions générales ne constituant aucunement une chaine contractuelle.

## **ARTICLE 5 - HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE**

**5.1** Le service est disponible 24h sur 24h, 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et de cas de force majeure.

**5.2** MYCOMPANYFILES et/ou le Client pourra interrompre le service de façon exceptionnelle pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration, et ce sans indemnité. Toute interruption du service par MYCOMPANYFILES dont la durée prévisible est supérieure à une heure sera signalée par mention sur la page d'accès du Site vingt-quatre (24) heures ouvrables à l'avance. Toute interruption du service par le Client est faite sous sa seule responsabilité.

## **ARTICLE 6 - RESPONSABILITE**

Les Parties reconnaissent que les dispositions de la présente clause sont déterminantes dans leur volonté de conclure le présent Contrat et que le prix convenu reflète la répartition du risque entre les Parties et la limitation de responsabilité en résultant.

Les Parties conviennent expressément que la responsabilité de MYCOMPANYFILES ne peut être engagée par le Client qu'en cas de faute prouvée. MYCOMPANYFILES ne pourra pas être tenu pour responsable d'un éventuel comportement du Client ou du Client Final ou de l'un de leur(s) mandataire(s) ou préposé(s).

**6.1** Le Client s'engage à exécuter avec le plus grand soin les Prestations qui lui sont confiées dans le cadre du Contrat par le Client Final. A ce titre, Le Client est tenu auprès du Client Final de mettre en œuvre l'ensemble des moyens reconnus nécessaires, conformément aux règles de l'art, pour atteindre les objectifs mis à sa charge au titre du présent Contrat.

**6.2** Il appartient au Client Final d'apporter la preuve des fautes du Client pour mettre en cause la responsabilité de ce dernier.

**6.3** MYCOMPANYFILES ne répond en aucun cas d'éventuels dommages directs ou indirects subis par le Client Final et trouvant leur origine ou étant la conséquence du Contrat. Le Client Final ne pourra se retourner que contre le Client lui ayant autorisé l'accès au Service.

**6.4** Le Client assume seul les risques et conséquences de son activité de service. Dans ce cadre, le Client est seul responsable de l'utilisation du Service ainsi que des conséquences dommageables de ses interventions, notamment dans la transmission de données à MYCOMPANYFILES, ou encore d'une formation insuffisante de son personnel ou de ses Clients Finaux. Il doit respecter les procédures et modes d'emploi tels qu'ils lui sont remis.

**6.5** Le Service n'incluant pas de garantie au titre de sauvegarde ou de vérification des données, le Client Final est seul responsable de l'intégrité et de la conservation des données et informations que ce soit en terme de contenu, qualité, format ou conformité à la législation, contenues dans son service, uploadées, téléchargées ou diffusées par lui ou par son Client Final ainsi que de l'usage qui en est fait, tant par le Client que par le Client Final ou par des tiers.

**6.7** Le Client est responsable de l'utilisation du Service par ses mandataires, préposés et Clients Finaux, et il garantit le respect de l'intégrité des dispositions du présent Contrat.

En aucun cas, la responsabilité de MYCOMPANYFILES ne saurait être recherchée lorsqu'il y a : faute, négligence, omission ou défaillance du Client ou de son Client Final, qu'il s'agisse de la transmission d'informations erronées ou de documents incomplets ou inexacts, d'introduction de virus, de mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, de non-respect des conseils donnés, indisponibilité de l'ordinateur ou personnel du Client et/ou du Client Final, de non-respect par le Client des pré-requis techniques, force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de MYCOMPANYFILES, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel MYCOMPANYFILES n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance.

#### **6.8** Compatibilité avec le matériel du Client et de ses Clients Finaux

MYCOMPANYFILES ne garantit pas que le serveur accueillant le Service soit exempt de virus ou qu'il puisse survenir un problème technique qui pourrait endommager les composants de l'ordinateur du Client et/ou du Client Final ou les données qui pourraient y être stockées.

MYCOMPANYFILES décline toute responsabilité en cas de dommage ou perte résultant de l'inadaptation ou de l'incompatibilité de l'équipement informatique du Client et/ou le Client Final à tout ou partie du Service.

Il est de l'entière responsabilité du Client et/ou du Client Final qu'il s'assure de disposer d'un anti virus, d'une sauvegarde et d'un système de sécurité pour protéger son système et ses données.

#### **6.9** Intrusion d'une tierce personne et fraude informatique

MYCOMPANYFILES décline toute responsabilité en cas de dommage résultant d'une intrusion frauduleuse d'un tiers ayant entraîné une modification des informations ou des données mises à disposition dans le cadre du Service par le Client ou ses Clients Finaux.

A ce titre, le Client et ses Clients Finaux s'engagent à avertir MYCOMPANYFILES de toute utilisation frauduleuse du site et à ne pas chercher à nuire à l'intégrité ou au fonctionnement de son site.

Plus généralement, MYCOMPANYFILES ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, pouvant survenir du fait de l'accès de quiconque au site ou de l'impossibilité d'y accéder en raison de la faute d'un tiers, et en particulier d'un piratage informatique.

MYCOMPANYFILES se réserve le droit de suspendre à tout moment l'accès au Service et à son contenu en cas d'utilisation frauduleuse ou de tentative d'utilisation frauduleuse de cet accès.

## **ARTICLE 7 - DECLARATION CNIL**

Le Client s'engage à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à l'exploitation de fichiers et données dont il est propriétaire, telles que les déclarations à la CNIL de fichiers nominatifs conformément aux

dispositions prévues par la loi du 6 janvier 1978. Le droit d'accès à ces fichiers sera exercé directement auprès du Client.

## **ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ**

**8.1** Le présent Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété d'une Partie au profit d'une autre. Chacune des Parties conservera la propriété des logiciels, ainsi que des méthodes, du savoir-faire et des outils, qui lui sont propres et/ou qui lui ont servi à exécuter ses prestations contractuelles ou qu'elle y aurait inclus à titre onéreux ou gratuit. Sauf accord écrit explicite contraire, MYCOMPANYFILES restera propriétaire de toutes les créations qu'elle aura réalisées pour l'exécution du présent Contrat.

**8.2** MYCOMPANYFILES déclare détenir, sur les matériels, les logiciels et les progiciels, les droits et/ou autorisations nécessaires pour fournir au Client les prestations, objet du présent Contrat.

**8.3** Le Client Final déclare, pour sa part, détenir les droits ou autorisations nécessaires pour utiliser les fichiers et données déposés ou échangés via le Service MYCOMPANYFILES, tel que prévu par les dispositions du présent Contrat.

**8.4** Même si les données du Client Final ne sont pas nécessairement sa propriété, elles sont réservées au seul usage du Client Final et du Client et la détention, ainsi que l'emploi de ces données relèvent de sa seule responsabilité. Elles sont protégées par les dispositions relatives à la confidentialité. Elles ne pourront en aucune façon être utilisées par MYCOMPANYFILES, sauf obligation légale telle que la mise à disposition sur ordre d'une instance juridique compétente.

**8.5** Le Client et ses Clients Finaux s'interdisent toute décompilation, « reverse engineering », imitation, reproduction servile et plus généralement toute forme de contrefaçon du Service ou de ses fonctionnalités, graphismes ou apparence générale du site [www.mycompanyfiles.fr](http://www.mycompanyfiles.fr), de MYCOMPANYFILES et de ses logos, logiciels, marques et droits d'auteur.

## **ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE**

**9.1** Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un retard quelconque dans l'exécution de l'une de ses obligations pour l'exercice de l'un de ses droits aux termes de la présente convention si elle démontre que ce retard a été dû à un cas de force majeure c'est-à-dire toute cause qui lui est extérieure et a un caractère imprévisible et irrésistible.

**9.2** Toute partie qui, du fait de la survenance d'un cas de force majeure ne sera pas en mesure d'exécuter ses obligations ou d'exercer ses droits, en fera notification à l'autre partie dans les 24H à partir du moment où il en prend connaissance, en précisant la cause, la nature, la durée prévisible, et les effets prévisibles de cet événement.

**9.3** Chaque partie informera l'autre partie des mesures raisonnables, en son pouvoir, qu'elle entend prendre pour faire échec aux conséquences dudit cas de force majeure, afin de reprendre avec le moins de retard possible l'exécution des obligations interrompues.

**9.4** Si l'événement de force majeure se poursuit, ou si les parties n'ont pas pu en surmonter ses effets au delà d'une durée de trois mois à compter de la notification qui en aurait été faite par la partie qui s'en est prévalue, chacune d'elle disposera du droit de résilier de plein droit le présent contrat par lettre recommandée avec accusé réception en respectant un préavis de quinze (15) jours.

**9.5** De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français :

- les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, pannes d'ordinateur, blocage des télécommunications, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du présent contrat.

## **ARTICLE 10 – PUBLICITÉ**

Il est expressément convenu entre les Parties que MYCOMPANYFILES est autorisée à mentionner le Client (dénomination et logo public) à titre de référence, tant vis-à-vis de ses Clients et prospects que des médias ou du public.

## **ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ**

**11.1** Chacune des Parties s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des informations et documents techniques et/ou commerciaux provenant ou relatifs à une autre Partie, auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de la négociation et/ou de l'exécution de la prestation, objet du présent Contrat.

**11.2** En particulier, chacune des Parties prendra à l'égard de son personnel ou de tout tiers, à qui ces informations et documents seront indispensables pour l'exécution du Contrat de Services, toutes les mesures nécessaires pour assurer cette confidentialité.

**11.3** La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas à la partie des informations : tombée dans le domaine public à la date de sa communication à la Partie réceptrice, ou qui tomberait dans le domaine public postérieurement à cette date et sans faute de la Partie réceptrice, déjà connue de la Partie réceptrice au moment de sa communication, transmise à la Partie réceptrice avec dispense écrite de confidentialité de la Partie émettrice.

**11.4** Le Client s'interdit expressément, sauf autorisation expresse de MYCOMPANYFILES, de mettre les éléments techniques et documentation MYCOMPANYFILES à la disposition de tiers et s'engage à prendre toutes les mesures pour que son personnel respecte cette obligation.

**11.5** La présente obligation de confidentialité restera en vigueur postérieurement à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, pendant une période de cinq (5) ans.

**11.6** Les parties s'engagent à respecter et à faire respecter par les membres de leur personnel, mandataires sociaux et sous-traitants la confidentialité, d'une part sur les informations de toute nature concernant l'autre partie dont elles n'ont pu avoir connaissance que dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution des présentes, exception faite des informations tombées dans le domaine public ou qu'elles auraient obtenues de tiers par des moyens légitimes et d'autre part sur le présent contrat, ses annexes et avenants éventuels, exception faite de l'obligation d'en faire état pour assurer son exécution.

## **ARTICLE 12 - DURÉE**

**12.1** La durée du présent contrat est limitée à la durée de l'engagement contractuel du Client envers MYCOMPANYFILES.

## **ARTICLE 13 – RÉSILIATION**

**13.1** En cas de manquement par le Client et/ou le Client FInal aux obligations visées dans les documents contractuels, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation de plein droit du contrat, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

**13.2** En cas de déclaration de cessation de paiement, de redressement ou de liquidation judiciaire du Client, MYCOMPANYFILES pourra résilier de plein droit le Contrat dans le respect des dispositions de l'article L.621-28 du code de commerce.

**13.3** Les droits et obligations qui, par leur nature se prolongent au delà de la date d'expiration ou de réalisation du présent Contrat (propriété, confidentialité etc.), demeureront en vigueur au-delà de cette date, tant pour les Parties que pour leurs ayants-droit et ce, jusqu'à leur date respective d'expiration.

## **ARTICLE 14 – PREUVE**

**14.1** En application de l'article 1316-1 du Code Civil, les fichiers, données, messages et registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de chaque partie seront admis comme preuve des communications et conventions intervenues entre les parties, dans la mesure où la partie dont ils émanent puisse être identifiée et qu'ils soient établis et conservés dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

## **ARTICLE 15 – CESSION**

**15.1** Le présent Contrat ainsi que tous les droits et obligations qui y sont attachés pourront être cédés, par MYCOMPANYFILES, à toute société reprenant à son compte l'ensemble des obligations à la charge de la partie cédante.

## **ARTICLE 16 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**16.1** Dans le cas où une des clauses du contrat serait déclarée nulle ou sans objet, cette clause est réputée non écrite et ne saurait entraîner la nullité du contrat dans son ensemble. En conséquence, les Parties modifieront le Contrat, tout en préservant leurs intentions initiales et prendront les mesures nécessaires pour rendre légale, valide et exécutoire la clause litigieuse.

**15.2** Les parties ne sont animées par aucun "affectio societatis" et le contrat ne saurait être interprété comme créant une quelconque entité dotée de la personnalité morale, à quelque titre que ce soit, entre les Parties.

**16.3** Sauf disposition contraire prévue au présent Contrat ou accord écrit préalable de l'autre Partie, chacune des Parties s'engage à ne pas solliciter l'un quelconque des employés de l'autre Partie pendant toute la durée du présent Contrat et l'année suivant son échéance ou sa résiliation. En cas de manquement à cette obligation, la Partie défaillante devra payer à l'autre Partie une indemnité égale au salaire de l'employé débauché pendant les douze (12) mois précédant son débauchage, charges salariales et patronales incluses, nonobstant le droit de la Partie victime de demander indemnisation du préjudice ainsi subi.

**16.4** Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé l'application de l'un quelconque de ses droits, conformément aux termes du présent Contrat, ou d'une clause quelconque dudit Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits ou à ladite clause.

**16.5** Les intitulés des articles, paragraphes, annexes et tables des matières ne sont données qu'à titre de référence et de commodité. Ils ne font pas partie intégrante, ni n'entrent dans l'interprétation du Contrat.

**16.6** Les Parties, au titre de la réalisation du présent contrat, confirment être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle à son activité, en cours de validité lui assurant une couverture satisfaisante eu égard aux volumes d'activités du portail et à leurs évolutions.

**16.7** Pour l'exécution du présent Contrat, les Parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

## **ARTICLE 17 - LOI APPLICABLE ET LITIGES**

**17.1** Le présent Contrat est soumis à la loi française.

**17.2** En cas de litige relatif à la formation, l'exécution et l'interprétation des présentes, les Parties conviennent de se soumettre préalablement à toute action judiciaire à une procédure de conciliation amiable devant intervenir entre les représentants opérationnels de chaque Partie. Pour ce faire les Parties devront se réunir dans les quinze (15) jours suivant la réception de la lettre recommandée faisant état des désaccords. Si aucun accord ne parvenait à être trouvé au niveau opération, les Parties porteront leur différend au niveau de leur direction générale respective.

**17.3** A défaut de règlement amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, y compris en matière de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sauf disposition d'ordre public contraire.